

**Rapport**

Je vous rends compte, cher respecté camarade *Bâng*, chef du Comité du bureau d'éducation, de ce qui suit :

1. **La situation des ennemis dans la base de la commune de Tram Kâk** : un certain méprisable Sêng (ស៊ីង), d'origine vietnamienne, habitant le village de Tram Kâk y est arrivé le 17 avril. Il a mené les actes suivants : il a mené une campagne de persuasion et a écrit trois lettres anonymes dont le contenu est joint à ce rapport, et [qui ont été diffusées] dans les environs de la coopérative de Tram Kâk. Il a également dissuadé les « Nouveaux » comme lui de travailler trop fort car, selon lui, plus ils travaillent fort, plus ils subissent des coups de bâton et de mauvais traitements, et plus ils ne mangent pas à satiété.
2. Il s'agit, quant à ces trois femmes, de Mun (មុន), de SEN Savan (សេន សាវ៉ាន់) et d'une fillette prénommée Ith (អ៊ីត). Elles appartiennent toutes au réseau de KHIEU Touch (ខៀវ តូច) et de PECH Sok (ប៊ិច សុក) qui ont déjà été arrêtés et envoyés l'autre jour. De ce fait, je vous prie, le camarade chef du bureau d'éducation, d'examiner [leur cas] et de les réinterroger.

Le 10 février 1978
Commune de Tram Kâk
Nun (នុន)

Le prénommé Chhéng (ឆេង), de nationalité vietnamienne, est dans l'unité des gens réunis, située dans la commune de Tram Kâk, dans l'unité n° 2.

Rapport

À l'attention du camarade *Bâng Ann* (ហ៊ាន់), policier du district,

À titre d'information,

Nous proposons de vous envoyer les deux méprisables ennemis : l'un s'appelle le méprisable Oeun (អ៊ែន), et l'autre, le méprisable Hav (ហាវ), qui ont été mis en cause dans les aveux du méprisable SUN Tren (ស៊ិន ត្រេន).

Nous vous prions, le camarade *Bâng*, de prendre ces deux méprisables ennemis.

Comme ils ont été arrêtés à mi-chemin, [cette lettre ne comporte pas d'enveloppe]. Je m'en excuse.

À Ta Phém, le 9 février 1978
Pour le Comité de la coopérative de la commune
Yav (យាវ)

Dans l'unité n° 1 de la commune de Ta Phém, il y a le prénommé Suong (ស្ងួង). Il ne faut pas croire à l'émission diffusée par la radio khmère. La question relative aux frontières est vraie si elle est émise par la radio américaine.

Une certaine MÈ Srey (ម៉ែ ស្រី) a dit : « On a dit qu'on pourrait attaquer le Kampuchéa et le conquérir seulement en 24 heures en cette année de 1978 ».

Précision

Un certain méprisable Thann (ថាន់) qui a été amené ici est dans le réseau des méprisables YI Sromng (យី ស្រុង) et Phim (ភឹម) qui projetaient de s'enfuir au Vietnam ou en Thaïlande.

Pour la tâche révolutionnaire

Le 8 février

Sorn (ស័ន)

1. Lun (លុន) – les méprisables Lun et Hok se sont enfuis au Vietnam.
2. Chhorng (ឈង)
3. Hok (ហុក)
4. Hong (ហុង)
5. Vèn (វ៉ែន)
6. Thân (ថន) alias Thann (ថាន់)

À l'attention du bien-aimé camarade Ann (អាន់)

D'après la directive de l'*Angkar* du district 107, nous avons reçu l'ordre de vous envoyer un enfant qui est un voleur vivant dans les forêts, pour que vous recherchiez tous les éléments de son réseau, qui se trouvent dans le district 105. Cet enfant s'appelle PHOEUNG Sao (ហ្វឺង សៅ), âgé de 12 ans. C'est un garçon appartenant au « Peuple ancien ». Son père s'appelle Phen (ហ្វែន), et sa mère, Mun (មុន), appartenant tous deux au « Peuple ancien », nés au village de Tuol Roka, commune de Trâpaing Thom, district 105. Ils sont venus habiter le village de Trâpaing Russey, commune de Baray. Mais ils se sont déjà enfuis [à leur village natal].

Original KH: 00079135-00079147

Le ledit garçon a vécu pendant une année avec les voleurs vivant dans les forêts situées à l'ouest des chemins de fer près de la rivière de Slakou. Ses partisans sont les quatre adultes suivants :

1. Le prénommé Soeun (ស៊ីន) qui est gros, mais petit ;
2. Le prénommé Ân (អ៊ិន), qui habite le village de Trâpaing Prey. Il est grand ;
3. Le prénommé Chou (ជូ) habite le village de Leay Bo ;
4. Le prénommé Chip (ធីប) habite le village de Trâpaing Prey.

Ce groupe de voleurs possède deux fusils de type Kalachnikov, une épée, deux haches, deux couteaux. Dans leur lieu, il y a un sac de riz décortiqué et un sac de paddy qui ont été emportés au cours d'une nuit de la décortiqueuse de riz à Leay Bo.

D'après leur plan, ils ont ordonné à ce garçon d'aller recueillir des renseignements à Takéo, précisément au lieu destiné aux messagers de l'armée. Si ce dernier voyait [quelqu'un], il le leur dirait, qu'ils lui casseraient la tête par balle. Ce garçon habite avec eux et ils l'ont éduqué en lui interdisant de ne pas s'évader de leur lieu sous peine de se faire battre à mort.

Nous vous prions donc, camarade, de prendre ce garçon pour investigation supplémentaire.

Tâche visant à liquider les ennemis

Le 6 février

[Signature]

Phy (ភី)

Précision

À l'attention du camarade Meng (ម៉េង) qui m'est cher

Nous vous envoyons par la présente ces trois méprisables ennemis [dont le sort] a été décidé par le Parti, dont les noms suivent :

1. Le dénommé UONG Phan (អ៊ូង ផាន់), sous-lieutenant,
2. Le dénommé SEN Tuy (សេន តូយ), lieutenant,
3. Le dénommé PHAT Phon (ផាត់ ផុន), sous-lieutenant.

Nous vous prions donc de les prendre et de poursuivre votre investigation sur [leurs actes] qui n'ont pas fait l'objet de notre recherche.

Avec obéissance à la tâche de liquidation des ennemis

Fait à Rumchâng, le 4 février 1978

Pour le Comité de la coopérative [illisible]

[Signature]

Po (ប៉ូ)

Rapport

Je vous rends compte par la présente, camarade *Bâng*, chef du Comité d'éducation du district de Tram Kâk, de ce qui suit :

La situation des ennemis dans la base de la commune de Tram Kâk est la suivante : dans l'unité des veuves réunies, nous nous sommes bien renseignés d'un plan consistant à mobiliser les gens, fomenté par quatre femmes dont les noms suivent : premièrement, la dénommée KHIEU Touch (ខៀវ តូច), chef de file ; deuxièmement, DIM Vanny (ឌឹម វ៉ាន់ឌី) ; troisièmement, Y Vann (អ៊ឹ វ៉ាន់) et quatrièmement, PECH Sok (ប៊ឹច សុក). Ces quatre femmes appartiennent au Peuple nouveau, dont les maris ont été liquidés par l'*Angkar*. Tout d'abord, elles ont fixé un plan dans lequel elles allaient se rassembler pour s'enfuir au district 106 en disant : « Nous ne pouvons pas supporter la vie ici. Nous ne mangeons pas assez, nous n'avons pas suffisamment de vêtements. On nous inflige un travail harassant. Ne donnons-nous pas la peine de travailler à fond. Faisons-le avec modération. Par exemple, quand nous battons le riz à la planche, tant pis si les grains de riz ne sont pas bien détachés de leurs tiges, si le riz est débordé et tombé ».

Plus tard, étant donné que ce plan de fuite s'est soldé par un échec, elles ont fixé encore un autre plan destiné à éliminer les chefs de groupe et d'unité. Alors que ce dernier plan a encore échoué, elles ont comploté de mettre du poison dans les jarres d'eau pour empoisonner les membres de l'unité des veuves réunies pour les tuer toutes. À cet égard, elles n'ont pas manqué de soulever qu'elles avaient souffert énormément de l'exécution de leurs maris. Après leur discussion, la dénommée KHIEU Touch, chef de file, a confié du poison à la dénommée PECH Sok pour que cette dernière en donne ensuite à un enfant qui allait en mettre dans les jarres d'eau. Pourtant, PECH Sok n'a pas osé demander à l'enfant de le faire. Puis, elle a jeté le poison.

Ensuite, par l'intermédiaire de l'un des éléments de leur réseau, PECH Sok est allée éduquer une certaine Ith (អ៊ឹត) (orpheline de père et de mère), membre de l'unité des filles de réserve au champ de Prey Rumduol. Par son éducation, PECH Sok l'a persuadée de s'enfuir ensemble au district 106 en la prêchant qu'à la commune de Tram Kâk, on ne mangeait pas assez, que si elle allait au district 106 relevant de la région 35, il y aurait du riz en abondance à manger. Comme cette fille a refusé de s'y enfuir, elle l'a éduquée et convaincue d'emporter du poison pour empoisonner les membres de l'unité travaillant dans les champs. Comme elle ne s'est pas encore procurée de poison, elle a ordonné à cette fille de ramasser des *Krâsaings* [une *Rutacée*] toxiques pour les emporter et les distribuer aux membres de l'unité travaillant dans les champs. Cette fille a obéi à son ordre. Et trois filles appartenant au Peuple nouveau comme elle ont été empoisonnées. Après avoir vu cela, nos miliciens se sont renseignés auprès de la fille prénommée Ith qui avait ramassé les *Krâsaings* et les avait distribués à ces trois dernières. Ith leur a répondu que c'était PECH Sok qui lui avait ordonné de ramasser les *Krâsaings* toxiques [pour les empoisonner], qui l'avait persuadée d'empoisonner [de la nourriture] dans la cuisine. Puis elle a dit que cette dénommée PECH Sok lui avait adressé beaucoup de paroles consolantes.

Après avoir bien compris cela, [les miliciens] ont convoqué PECH Sok pour l'interrogatoire. Cette dernière a donné sa réponse comme ce qui avait été rapporté par la fille. Et
Original KH: 00079135-00079147

en même temps, PECH Sok a fait connaître plusieurs autres éléments du réseau d'organisation de KHIEU Touch, dont elle ne connaît pourtant pas tous les noms.

Conformément aux faits suscités, nous vous demandons, camarade *Bâng*, l'autorisation d'arrêter les deux personnes susmentionnées et de vous les envoyer pour l'interrogatoire supplémentaire. Mais la fille prénommée Ith n'a pas encore été arrêtée. Je vous prie de nous communiquer votre décision sur ce sujet.

Le 4 février 1978
La commune de Tram Kâk
[Signature]
Nun (នុន)

[Nun (នុន) : Chenda (ចិនដា), alors qu'il était là-bas, personne n'a osé l'employer. Mais maintenant qu'il est avec la révolution, il devient une personne très ignoble.]

Rapport

A l'attention de la respectée *Angkar*

Pour le dénommé SUN Tren (ស៊ុន ត្រេន) alias Yé (យ៉េ), mis en cause dans les aveux de l'ennemi prénommé [Phea (ភីា)] qui habite la commune de Samrong et qui avait pris contact en cachette avec lui ; il nous a répondu que ce Tren alias Yé habitait au village de Samrong, situé au nord de la pagode de Phachoeck Chrum qui se trouve à l'est de la route reliant Phachoeck Chum à Ang Rokar. Dans le passé, [ce village de Samrong] relevait de la commune de Samrong. Mais à l'heure actuelle, l'*Angkar* l'en a détaché et l'a intégrée dans la commune de Ta Phém. Par conséquent, comme je l'ai précisé là-dessus, je vous demande, les camarades de la commune de Ta Phém, d'en faire d'autres enquêtes supplémentaires .

Le 4 février 1978
[Signature]
Ann (អាន)

Rapport

À l'attention du respecté *Bâng* qui m'est cher

Conformément à la décision du Parti, nous vous envoyons par la présente le dénommé LY Korn (លី គុន), âgé de 57 ans, né au village de Thmor, commune de Boeng, district [541 (33)]. Ce dernier s'est enfui au Vietnam, puis il est rentré. Nous l'avons arrêté à [Ang Tasom]. Et le Parti a décidé de l'envoyer à la police, c'est-à-dire à votre siège.

Nous vous prions donc de l'interroger et d'examiner ses réponses afin de trouver son réseau. Nous vous envoyons le dénommé susdit accompagné d'un courrier.

L'unité du district de Tram Kâk, le 2 février 1978
Avec obéissance à la tâche de liquidation des ennemis

Chin (ជិន)

[Ang Tasom]

L'interrogatoire est terminé le 4
février 1978

Rapport

Cher respecté camarade *Bâng*, policier du district de Tram Kâk,
D'après la décision du Parti, nous avons reçu l'ordre d'envoyer à la police du district les
dénommés KUNG Phin (កង ភីន) et KÂNG Pèt (កង ប៉ែត).

1. En ce qui concerne les activités de KUNG Phin, il a semé la panique en disant : « Si la révolution est vraiment renversée, personne ne pourra pas y échapper. Il l'a répété deux fois. La première fois, c'était au moment où il est retourné du travail alors qu'il voyait son enfant manger du riz avec une seule soupe et du sel. Il a ainsi dit : « Dans l'ancien régime, mon repas comptait trois ou quatre plats. Et je me mettais à table avec les personnes importantes. Maintenant, mon enfant ne se nourrit que de cela. Si la révolution est vraiment bouleversée, [je ne pardonnerai personne] ». Une autre fois, il a dit que si le moment arrivait, il ne garderait personne. Voilà tout ce qu'a dit KUNG Phin.
2. En ce qui concerne les actes menés par KÂNG Pèt, un jour, on l'a surpris en train de préparer en cachette un poulet qu'il avait volé. Nous sommes descendus dans une mare où l'eau était au niveau de notre hanche. Après avoir cherché au fond de la mare, nous avons trouvé trois assiettes et deux canettes de riz qu'il y avait cachées.

Plus tard, à un jour, KÂNG Pèt a dit que l'*Angkar* ne faisait que se vanter de son combat offensif contre le Vietnam, qu'elle y avait pénétré à une distance de plus de deux kilomètres, mais que, au contraire, on entendait approcher progressivement les coups de feu. Et il a rajouté qu'on observait que chaque unité ne comprenait que trois ou quatre « Anciens » qui succomberaient au piétinement des « Nouveaux ». [Voilà ce qu'il a adressé aux habitants de base.

[Ils sont
arrivés] en
février 1978.

Nous vous proposons donc, camarade *Bâng*, de les interroger pour détecter leur réseau, leurs actes antirévolutionnaires, et de prendre une décision suivant les principes de notre Parti. Nous avons ordonné aux miliciens de district et de commune de les emmener au camarade *Bâng*, accompagnés du présent rapport.

[Ang Tasom], le 2 février 1978

[Signature]